

L'économie, la politique de l'enseignement universitaire et les frais de scolarité

Georges E. Drakos

Volume 49, Number 3, juillet–septembre 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/803011ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/803011ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Drakos, G. E. (1973). L'économie, la politique de l'enseignement universitaire et les frais de scolarité. *L'Actualité économique*, 49(3), 435–440.
<https://doi.org/10.7202/803011ar>

*L'économique, la politique de l'enseignement universitaire et les frais de scolarité **

1 — Le débat entre étudiants et administrateurs d'universités, quant à la perception des frais de scolarité dans certaines universités québécoises, a suscité une discussion publique sur les modalités de perception de ces frais ainsi que sur leur raison d'être. Par exemple, M. Marcel Côté se demandait (*Le Devoir*, 24 février 1973) « ... au nom de quel principe l'État peut-il favoriser ceux (les étudiants universitaires) qui, demain, seront parmi les classes nanties » (il semble confondre notions d'efficacité et d'équité). Il en vient à la conclusion que « ... rien ne milite actuellement en faveur d'une augmentation des subventions aux étudiants universitaires », mais plutôt que les frais de scolarité « devraient être haussés », voire même doublés. M. Côté veut fonder ses conclusions sur un raisonnement économique et surtout sur son affirmation que le rendement social de l'enseignement universitaire « est toujours inférieur au rendement qu'en retire le diplômé ». Si son affirmation était correcte, ses recommandations pourraient être intéressantes. Mais son affirmation n'est pas nécessairement correcte et ses conclusions en souffrent. L'analyse qui suit tentera d'éclairer les principes généraux d'une politique rationnelle en matière d'enseignement universitaire.

2 — Les deux grandes questions qui doivent être posées sont les suivantes :

2.1) Quelle est la somme optimale de ressources que la société devrait consacrer à l'enseignement universitaire ? (Une sous-question serait l'affectation de ces ressources aux différentes disciplines).

2.2) Qui doit financer les dépenses de l'enseignement universitaire ?

3 — Les dépenses de l'enseignement universitaire constituent un investissement de la part des étudiants et de la part de la société. (Cet article négligera l'aspect « consommation » de l'enseignement universitaire). L'étudiant renonce à un revenu durant ses années de scolarité et accepte d'autres dépenses nécessaires pour ses études afin de retirer des avantages dans le futur. De la même façon, la société subventionne l'enseignement

* J'aimerais remercier mon collègue, monsieur Louis Ascah, pour son assistance fort précieuse.

universitaire en vue des bénéfices qu'elle anticipe en retirer. Précisons maintenant les bénéfices et les coûts de la société et de l'étudiant.

4 — Les avantages pour la société (incluant les étudiants) peuvent être divisés en bénéfices primaires et bénéfices secondaires. Les premiers consistent en des différences salariales (avant impôt) attribuables à la formation universitaire (en supposant que ces différences salariales reflètent la contribution de l'enseignement à l'augmentation de la production nationale). Les bénéfices secondaires sont monnayables ou non monnayables. Par exemple, il peut y avoir une augmentation de la productivité des travailleurs non diplômés suite à une augmentation du rapport capital/travail dans l'économie — le capital étant la somme du capital physique et du capital humain. Parmi les bénéfices secondaires non monnayables que la société retire, mentionnons l'accroissement de la participation des citoyens diplômés aux activités sociales, culturelles et politiques, l'amélioration de l'éducation familiale, etc.

5 — On peut diviser les coûts sociaux en coûts directs, indirects et coûts supplémentaires. Les premiers se réfèrent aux coûts de production des diplômés. Les coûts indirects sont la somme des revenus nets perdus par les étudiants durant leurs années de scolarité (i.e. le coût net de « renoncement » ou le « manque à gagner » selon M. Côté). Les coûts supplémentaires réfèrent aux autres dépenses des étudiants (l'achat de livres, etc., et non pas aux frais de scolarité qui sont implicitement inclus dans les coûts directs).

6 — La valeur présente de ces coûts et de ces bénéfices monnayables peut être mesurée. La valeur présente des bénéfices, par rapport à la valeur présente des coûts, est le taux de rendement social de l'investissement dans l'enseignement universitaire. Le taux d'escompte utilisé pour les calculs de valeur présente doit être le taux de rendement qu'aurait le meilleur investissement alternatif des ressources consacrées à l'enseignement universitaire.

7 — Quels sont les bénéfices privés de l'enseignement universitaire ? Les bénéfices primaires sociaux calculés cette fois à partir des différences salariales attribuables à l'enseignement universitaire, mais après impôt, plus les bénéfices secondaires sociaux, mais en excluant de ces derniers tous ceux qui sont « externes » à l'étudiant, c'est-à-dire ceux qui ne reviennent pas au diplômé.

8 — Les coûts privés sont les coûts sociaux indirects plus les coûts supplémentaires et les frais de scolarité (moins la valeur totale de toutes les bourses reçues par les étudiants).

9 — La valeur présente des bénéfices privés en pourcentage de la valeur présente des coûts privés nous donne le rendement privé de l'enseignement universitaire. En général, les bénéfices et les coûts sociaux diminuent

pour en arriver aux bénéfices et aux coûts privés ; par conséquent, nous ne pouvons pas dire à priori si le rendement social sera plus grand ou plus petit que le rendement privé : il s'agit là d'une question empirique.

10 — Les autorités compétentes doivent donner à l'analyste l'objectif de l'enseignement universitaire. En termes opérationnels, cet objectif peut être « la satisfaction de la demande sociale » (i.e. l'Etat s'engage à offrir à chaque étudiant la possibilité de suivre le type d'éducation qui lui convient le mieux) ou « la satisfaction de l'offre anticipée d'emplois dans la société ». Le choix de l'objectif implique des différences dans la méthode à suivre pour le calcul du rendement social de l'enseignement universitaire ; par exemple, le deuxième objectif implique une attention particulière aux débouchés pour les futurs diplômés. Si le deuxième objectif est choisi, les autorités devraient s'engager à trouver des emplois aux futurs diplômés. Par contre, si le premier objectif est choisi, le rôle des autorités se limiterait à informer les étudiants des perspectives d'emploi dans les différentes disciplines et les étudiants doivent accepter les conséquences de leur choix.

11 — La connaissance du taux de rendement social peut aider à trouver une réponse à la question de la somme optimale à allouer à l'éducation. En principe, chaque dollar consacré à l'éducation doit apporter une satisfaction sociale au moins égale au dollar dépensé ailleurs.

On pourrait également calculer les taux de rendement sociaux propres à chaque discipline et ainsi avoir un élément rationnel pour l'affectation des ressources parmi les différentes disciplines.

12 — Un étudiant agissant comme un *homo oeconomicus* calculerait le rendement de son investissement dans l'enseignement universitaire. Il choisirait cet investissement si son taux de rendement net est positif. Quel est le rôle de l'Etat en ces circonstances ?

13 — Il y a trois justifications, du point de vue efficacité, à l'intervention de l'Etat :

13.1) Premièrement, si les bénéfices nets sociaux sont supérieurs aux bénéfices nets privés (i.e. à cause d'externalités), l'investissement privé sera inférieur à l'investissement social optimal. Il faut alors que le gouvernement offre aux étudiants des subventions égales à la valeur de ces externalités, de sorte que les individus soient incités à investir jusqu'à ce que l'optimum social soit réalisé.

13.2) Même si le taux de rendement privé est positif, les étudiants ne sont pas nécessairement capables de financer leurs études par des emprunts (à un taux d'intérêt égal au taux d'escompte utilisé pour le calcul du taux de rendement privé), à cause des imperfections sur les marchés de capitaux. L'état doit alors corriger cette imperfection en donnant aux

étudiants la possibilité de financer leurs études (des propositions en ce sens sont élaborées dans la section 19).

13.3) Troisièmement, la « myopie » des individus face à des rendements éloignés peut causer une sous-évaluation de ces rendements et limiter d'une façon indue l'investissement privé dans l'éducation. L'État doit alors instituer des mesures de correction de cette « myopie ».

14 — L'intervention de l'État en matière d'enseignement universitaire est justifiée pour d'autres raisons. Il y a là une question d'équité, d'ordre moral ou politique, qui dépend des jugements de valeur de la société. Par exemple, si le niveau des revenus est positivement relié au niveau d'éducation des individus, et si la société désire réduire l'inégalité économique (le symptôme), l'État doit essayer de réduire l'inégalité au niveau de l'éducation (la cause).

En d'autres mots, si les valeurs de la société (ou de l'État, dans une conception organique de ce dernier) sont telles qu'elles exigent une égalité d'opportunité en matière d'éducation (« démocratisation de l'enseignement »), le rôle de l'État devient plus important. Dans ce cas, l'État peut, soit augmenter les revenus des étudiants (ou familles) pauvres, soit diminuer le prix de l'enseignement (i.e. le coût total privé) pour ces individus, soit, finalement, subventionner le coût des emprunts de ces mêmes individus.

Il reste une question d'ordre politique : quel groupe de payeurs de taxes subira le fardeau de financer ces subventions ? L'économiste, comme n'importe quel autre analyste, ne peut pas répondre d'une façon « scientifique » à cette question d'ordre politique. Il peut cependant montrer, par exemple, les effets d'une telle politique (parmi les payeurs de taxes, il y a des pauvres aussi...), ou il peut proposer des politiques alternatives comme, par exemple, une discrimination du prix de l'éducation selon le revenu familial de l'étudiant et obliger les parents à financer les études de leurs enfants de sorte que les familles riches paieraient en réalité pour l'éducation de leurs enfants et pour celle des enfants étudiants des familles pauvres.

15 — Il faut bien noter que la notion d'équité présentée ci-dessus n'est pas du tout juste du point de vue de ceux qui ne se rendent pas à l'université. L'État subventionne l'étudiant qui veut apprendre à taper sur un ordinateur, mais il ne subventionne pas, généralement, celui qui veut apprendre à taper sur une dactylo ou l'« étudiant » (l'apprenti) qui veut apprendre à réparer une automobile. — Est-il si « spécifique » (absence d'externalités) ce dernier type « d'éducation » (*on-the-job training*) ? Comment justifie-t-on cette discrimination ? Où faut-il tirer la ligne ? Faut-il en tirer une ?

16 — Faute d'études concernant le degré des externalités de l'enseignement universitaire, des recommandations concrètes pour une politique à suivre ne sont pas possibles. L'analyse présentée reste « théorique » et constitue matière à réflexion pour l'élaboration d'une politique rationnelle. L'analyse sépare également les arguments techniques proprement dits des arguments politiques sur lesquels des hommes raisonnables peuvent intelligemment avoir des opinions différentes.

17 — On trouvera, bien sûr, des gens enclins à dire que les calculs économiques décrits précédemment sont très difficiles à faire et que, de toute façon, la société a très souvent imposé ses jugements de valeur en sacrifiant l'efficacité (par exemple, la forme de gouvernement la plus efficace serait une dictature, mais la société a préféré le système représentatif malgré son inefficacité). Une réponse en ce sens n'est pas satisfaisante. Il est possible de calculer la valeur économique minimale des externalités présentes. Supposons que cette valeur se traduise en une subvention de X dollars par étudiant ; dans ce cas, toute subvention supérieure à X dollars par étudiant doit être justifiée par des arguments non économiques (i.e. politiques). De plus, les gens qui s'opposent aux calculs économiques peuvent oublier que des décisions doivent être prises et pour éviter des décisions arbitraires (non justifiées économiquement et/ou politiquement), on doit effectuer des calculs qui, au moins, guideront « l'intuition » des responsables...

18 — Discutons la question d'une politique de prêts (qui est justifiée pour des raisons d'efficacité, voir 13.2). Il existe au moins trois possibilités de politique en ce sens. Pour les trois, l'Etat établit le montant maximal qu'un étudiant peut emprunter durant une année (idéalement égal au coût privé d'une année). L'étudiant peut emprunter une somme inférieure à ce maximum dépendant de ses besoins. Les plans de prêts qui suivent peuvent être autofinancés après un certain nombre d'années. Décrivons brièvement les trois plans.

18.1) L'étudiant emprunte une somme donnée (d'une « banque d'éducation » créée par l'Etat) s'engageant à rembourser cette somme plus les intérêts durant sa vie active, une fois ses études terminées.

18.2) L'étudiant emprunte une somme d'argent et rembourse, durant une période d'années suivant ses années de scolarité, un pourcentage fixe (par exemple 1 p.c.) de son revenu annuel brut (Ce plan est connu comme le plan PAYE — *Pay as you earn*). Un diplômé peut rembourser une somme supérieure ou inférieure à celle qu'il a empruntée plus les intérêts encourus dépendant de son revenu et du pourcentage fixé.

18.3) Le dernier plan est le même que le plan PAYE, excepté que le pourcentage fixe s'applique seulement au revenu supplémentaire dû à l'éducation du diplômé. L'avantage de ce plan est la justification écono-

mique *ex post* de l'enseignement universitaire. Par contre, les désavantages économiques habituels d'une imposition progressive sont atténués.

19 — Cette analyse n'a pas présenté de plans détaillés pour une politique concrète mais seulement une esquisse générale de ces plans et de leur justification. Les modalités restent à déterminer et une foule de problèmes ne sont pas résolus : Est-ce que les deux derniers plans impliquent qu'une étudiante qui a reçu un emprunt pour son éducation universitaire et qui choisit de ne pas travailler une fois ses études terminées n'a rien à rembourser ? Est-ce que le mari de cette étudiante devrait rembourser le montant de l'emprunt de son épouse ?

20 — L'Etat peut avancer les trois arguments principaux suivants pour refuser une politique de prêts.

20.1) L'Etat peut nier la validité de l'hypothèse de la section 13.2) en affirmant que les étudiants peuvent facilement emprunter à long terme à des taux d'intérêt raisonnables.

20.2) L'Etat peut affirmer que ses ressources seraient utilisées à meilleur escient dans d'autres secteurs de l'économie.

20.3) L'Etat peut dire qu'il y a d'autres divergences des conditions optimales plus ou moins de la même importance ailleurs.

Finalement, il faut noter que ces arguments ne doivent pas être affirmés mais, plutôt, prouvés...

Georges E. DRAKOS,
Université de Sherbrooke.